



Règlement - programme 2025

Classe AOC / AOB et Salon d' échange

10, 11 et 12 octobre 2025

Classe AOC / AOB

Une classe AOC/AOB est organisée pendant le Neerhofdierenfestival. Par souci de clarté, cela concerne les animaux qui **ne participent pas au concours/jugement officiel**. Les animaux appartenant aux 'variétés de couleur non reconnues' (AOC) et/ou aux 'races non reconnues' (AOB) peuvent être enregistrés à l'aide du formulaire d'inscription correspondant. Les animaux reçoivent une **évaluation** des juges désignés et sont classés 1er, 2e et 3e meilleur animal par rapport à tous les animaux présents dans cette classe de la race concernée. Les animaux inscrits dans la classe AOC / AOB doivent remplir les conditions fixées dans le règlement du programme d'exigence du Concours provincial des animaux de basse-cour de Flandre occidentale organisé pendant le Neerhofdierenfestival 2025 à l'exception de :

1. La variété de couleur et/ou la race ne doivent pas être reconnues en Belgique.
2. Le Système belge des prédicats et du jugement n'est pas applicable.
3. Afin de recevoir une évaluation, un standard ou une description de la race doit être soumis au secrétariat **lors de l'enregistrement**.

Les animaux inscrits en classe AOC/AOB peuvent être mis en vente via le formulaire d'inscription dans les mêmes conditions que le concours officiel. Les prix suivants sont fournis par l'organisation : (le barème des prix du concours officiel n'est pas applicable)

- Un prix en espèces de € 3,00 pour le 1er, € 2,00 pour le 2ème, € 1,00 pour le 3ème animal le mieux classé par race.
- Un certificat du meilleur animal de chaque race.
- Un souvenir pour chaque participant s'il n'est pas inscrit à la compétition officielle.
- Eventuellement complété par des prix offerts par des clubs spécialisés.

Les frais d'inscription sont de € 4,50 par animal pour les membres reproducteurs 2025 de l'asbl Angora et de € 5,00 par animal pour les membres non reproducteurs de l'asbl Angora. (catégorie 'compétition')

Salon d' échange

Le salon d' échanges sera organisée pendant l'exposition. Pour plus de clarté, il s'agit d'animaux **non exposés** et donc **non jugés**. Vous trouverez également un grille d'inscription séparé à cet effet dans ce programme de questions. Les animaux qui sont offerts dans la rencontre d'échange doivent remplir les conditions suivantes :

1. Ils doivent être des animaux de race pure et non de croisement.
2. Les animaux du salon d'échange (tout comme les animaux d'exposition) doivent être vaccinés conformément aux directives et être identifiables par une marque officielle telle que décrite dans le règlement du concours.
3. Autant d'animaux que désiré peuvent être offerts. Les frais d'inscription pour l'animal offert sont de € 3,00 pour le prestataire.
4. L'association demandera au cessionnaire 20% du montant de l'échange, indiqué sur le formulaire d'inscription par le vendeur, pour médiation.

Les animaux exposés peuvent être mis en vente via le formulaire d'inscription de l'exposition elle-même, celui-ci est distinct de cette salon d'échange.

Activités périphériques

Fidèles à la tradition, nous offrons à nos visiteurs un large éventail de divertissements marginaux. Curieux de savoir ce qu'il y a à vivre cette année ? Alors jetez un coup d'œil sur le site Web: www.neerhofdierenfestival.be